

Jeudi 19 mai 2016, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation.

Contrairement à certaines allégations, je ne suis pas opposé à la filière bio puisque le jeudi 19 mai 2016, j'ai voté la proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territoriale de l'alimentation.

Je suis favorable à ce que dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs publics 40% des produits relèvent de l'alimentation durable issus d'approvisionnement en circuits courts ou répondent à des critères de saisonnalité et soient issus de l'agriculture biologique.

Je ne suis donc en aucun cas opposé à ce qu'à partir du 1er janvier 2020, 40% de produits locaux et bios soient servis.

Je suis très attaché à l'agriculture raisonnée en bio, aux circuits courts et à l'achat aux producteurs locaux.